



Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 3 octobre 2022

Les remboursements de soins du régime agricole à fin août 2022

Les remboursements de **soins de ville** du régime agricole pour le mois d'août **2022** sont légèrement supérieurs aux mois précédents. Ils progressent de **2,6 % sur les huit premiers mois** de 2022, soit 0,1 point de moins qu'à fin juillet. Les remboursements des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, IJ dérogatoires, etc.) contribuent pour **0,6 point** à cette croissance.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)**, il a remboursé **4,84 milliards d'euros** en 2021 pour les seuls soins de ville, soit 4,9 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **38 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 49 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2020) se poursuit, avec un rythme de **- 3,1 %** en 2021. En revanche, l'évolution de la population des **salariés agricoles** est en hausse depuis 2014 (+ 1,5 % en moyenne entre 2014 et 2020) et s'établit à **+ 1,1 %** en 2021. Ces effets démographiques expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, l'évolution de la population protégée (salariée et non-salariée) atteint **- 0,5 %** en 2021.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville** sur les **huit premiers mois** de l'année 2022 augmente de **1,8 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Cette croissance de la patientèle, marquée surtout chez les plus jeunes, ralentit de mois en mois et résulte avant tout du nombre conséquent de personnes qui se sont fait vacciner et/ou ont fait un test de dépistage de la Covid-19 durant le début d'année 2022, alors qu'elles n'avaient pas eu de remboursement de soins sur la même période de l'année précédente.

Soins de ville : une croissance des soins de ville portée par les salariés agricoles

La croissance reste forte dans le régime des **salariés agricoles** (+ **5,5 %** sur huit mois) tandis qu'au régime des **non-salariés**, les remboursements sont en baisse (- **0,4 %**). Ce différentiel d'évolution, en partie lié aux évolutions démographiques des deux régimes, est exacerbé par la crise sanitaire, avec des remboursements de tests et des versements d'IJ dérogatoires sensiblement plus importants au régime des salariés.

Honoraires médicaux : en augmentation par rapport à juillet

Les remboursements d'honoraires des **généralistes** s'inscrivent sur la tendance haussière de ces derniers mois, en lien avec la mise en œuvre de l'avenant 9 de la convention médicale. Cela réduit l'évolution négative constatée depuis le début de l'année (- **7,1 %** après - 7,8 %). Les honoraires des **spécialistes** connaissent une légère progression (+ **1,1 %** après + 0,7 %). Leurs remboursements se situent maintenant sur le niveau d'avant la crise sanitaire. Les soins **dentaires** d'août sont, quant à eux, similaires à ceux de juillet et portent la croissance à **0,7 %**.

Soins des auxiliaires médicaux : les soins de masso-kinésithérapies en recul ; les soins infirmiers en reprise

Les soins de **masso-kinésithérapie** marquent le pas après deux mois de reprise. Le ralentissement de leur remboursement continue malgré tout de s'atténuer (- 0,7 % après - 1,0 %), la donnée d'août 2021 ayant été faible. Les soins **infirmiers** sont au contraire sur une trajectoire ascendante, ce qui efface la baisse des remboursements depuis le début de l'année (- **0,1 %** après - 0,3 %).

Remboursements de biologie : annulation de la hausse du mois dernier

Après un léger rebond le mois dernier, les remboursements d'analyses médicales en **laboratoires** retrouvent leur tendance descendante (- 13,2 % après - 12,2 %).

Transports : en progression

S'agissant des remboursements de **transports** de patients, le mois d'août se situe au-deçà du mois de juillet. Leur croissance sur huit mois atteint 4,6 % portée par l'évolution des transports non-sanitaire (9,2 %), celle des transports sanitaires étant modérée (0,2 %).



Indemnités journalières maladie : sur un palier haut depuis quatre mois

Les **indemnités journalières (IJ) maladie** sont toujours sur un niveau haut, oscillant sur un plateau depuis quatre mois. Leur hausse est de 12,5 % (après 12,0 %). Pour les **IJ ATMP**, le mois d'août se caractérise par un pic de versements (+ 4,8 % par rapport au mois précédent) conduisant à une évolution stable sur huit mois (après - 1,0 %).

Remboursements de pharmacie : sur la tendance haussière de ces derniers mois

Les remboursements de **pharmacie de ville** d'août restent sur la légère croissance observée depuis six mois. En évolution PCAP, le taux ralentit au fil des mois au regard du poids de moins en moins important du pic de janvier 2022 (+ 10,6 % après + 12,1 %). Les remboursements de **médicaments rétrocedés** se stabilisent sur un point bas. Leur évolution sur huit mois et de - 15,6 % (après - 15,7 %).

Dispositifs médicaux : pic des remboursements en aout

Les remboursements de **dispositifs médicaux** sont dynamiques ce mois réduisant de 0,7 point la baisse à fin août (- 0,1 % après - 0,8 %).

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin août 2022	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin août 2021	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin août 2021
TOTAL SOINS DE VILLE	+2,3%	-0,5%	+5,2%	+7,7%	+2,6%	-0,4%	+5,5%	+9,3%
Soins de ville hors produits de santé	+0,1%	-3,1%	+2,8%	+8,2%	+0,6%	-2,8%	+3,5%	+9,7%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	-0,7%	-2,9%	+1,3%	+7,2%	-1,3%	-3,5%	+0,5%	+12,7%
- Médecins généralistes	-5,0%	-9,5%	-0,6%	+2,5%	-7,1%	-11,4%	-3,0%	+6,3%
- Médecins spécialistes	+1,1%	-0,2%	+2,3%	+6,7%	+1,1%	-0,2%	+2,2%	+12,3%
- Dentistes	+0,6%	+0,8%	+0,5%	+19,1%	+0,7%	+1,5%	+0,1%	+28,6%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,1%	-3,0%	+2,4%	+7,1%	-0,2%	-2,2%	+3,4%	+8,6%
- Masseurs-kinésithérapeutes	-1,5%	-2,8%	+0,2%	+14,3%	-0,7%	-2,2%	+1,2%	+23,3%
- Infirmiers	-1,0%	-3,1%	+3,6%	+4,6%	-0,1%	-2,3%	+4,5%	+3,9%
Laboratoires	-15,2%	-16,0%	-14,6%	+57,6%	-13,2%	-13,9%	-12,7%	+53,7%
Frais de transports	+6,5%	+3,4%	+10,4%	+8,2%	+4,6%	+1,4%	+8,5%	+16,0%
Indemnités journalières (IJ) :	+5,8%	-0,9%	+7,0%	-1,8%	+7,8%	+0,8%	+9,2%	-6,3%
- IJ maladie	+9,4%	+1,7%	+10,9%	-6,0%	+12,5%	+4,0%	+14,1%	-12,6%
- IJ ATMP	-0,4%	-5,1%	+0,5%	+6,2%	-0,0%	-4,4%	+0,8%	+6,7%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+6,5%	+3,5%	+10,1%	+6,8%	+6,2%	+3,3%	+9,5%	+8,7%
Médicaments :	+8,6%	+5,3%	+12,2%	+7,3%	+8,3%	+5,3%	+11,6%	+8,8%
- Médicaments délivrés en ville	+10,5%	+7,8%	+13,6%	+7,1%	+10,6%	+8,2%	+13,3%	+8,6%
- Médicaments rétrocedés	-11,3%	-21,4%	-1,2%	+9,1%	-15,6%	-26,3%	-4,9%	+11,0%
LPP	+0,4%	-1,5%	+3,0%	+5,5%	-0,1%	-2,1%	+2,8%	+8,1%

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-aout-2022-note/>